

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Droit de la communication (2JC1011)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	6
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	6
Pilier B A - sciences de l'information et de la communication	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Professeur Stéphane Werly

Contenu

Ce cours est consacré au cadre juridique de la communication de masse en Suisse. Ses têtes de chapitre sont les suivantes: les libertés de la communication, les règles de droit administratif applicables aux médias, le droit pénal des médias, la protection de la personnalité en droit civil, le droit de la concurrence, le droit d'auteur et les règles de déontologie.

Ce cours vise à donner une connaissance approfondie des limites imposées à l'activité journalistique, par l'étude des lois en vigueur et de nombreux cas dont ont eu à connaître les tribunaux. L'étudiant aura également à résoudre quelques cas pratiques. Le cours inclut des éclairages de droit international et de droit comparé.

Forme de l'évaluation

Examen écrit (2 heures)

Documentation

Voir le document sur le site internet de l'Institut.

Pré-requis

Connaissances générales du système juridique suisse.

Forme de l'enseignement

Cours avec participation des étudiants.